



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 4 NOVEMBRE 2019 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une commission ad hoc pour l'étude de la convention de la déchèterie intercommunale
7. Nomination d'un membre à la Commission de recours
8. Préavis no. 40 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2020
9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

27 personnes sont présentes, 8 personnes sont excusées : P. Blanchard, F. Carollo, E. Egger, J. Jacquinod, M. Martinez Castro, C. Neumann, H. Qaqaya, N. Wermuth Keyaerts. O. Semoroz est absent. Après l'arrivée de X. Boquillon, 28 personnes sont présentes et la majorité est fixée à 15 voix. Le quorum est atteint. Le Président demande de rectifier la numérotation des points mis à l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019

Le Président annonce qu'un document établi par Mme N. Pulver Piccot a été distribué. Il contient des corrections à apporter au procès-verbal. N. Heinzelmänn était excusée lors du dernier conseil et non pas absente. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal est approuvé par 23 oui et 4 abstentions avec les modifications ci-dessus.

3. Communications du Bureau

Le Président lit la lettre de démission de Mme Françoise Gerig, qui a quitté la commune le 27.07.2019.

Le Président lit le courrier de M. Philippe Blanchard concernant le vote sur l'arrêté d'imposition lors de la dernière séance. Il explique qu'il a omis de demander les avis contraires et les abstentions et présente ses excuses. Quant à la confusion lors du comptage, il demande que, lorsqu'il y a vote à main levée, les mains soient vraiment levées. C'est à cause de cela qu'il a dû compter deux fois.

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic relève que la soirée d'accueil des nouveaux habitants de jeudi passé était conviviale. Plus d'une soixantaine de personnes y ont participé, sans compter les

conseillers communaux. Ces moments sont importants et rapprochent autorités, administration et concitoyens.

Il salue le beau travail accompli par l'équipe qui, emmenée par le Président et par Claude Chaton, a procédé au dépouillement des bulletins lors de la votation fédérale du 20 octobre. Les résultats ont été rendus dans les temps.

Il revient sur l'intervention de Mme Maria Martinez Castro lors du dernier Conseil où elle s'inquiétait du fait que l'adresse personnelle des Conseillères et Conseillers était visible sur le site internet de la commune. En fait, ces adresses figurent chaque année dans le rapport de gestion, lequel est mis en ligne avec le préavis. La Municipalité a décidé de ne plus faire figurer ces adresses privées dans le rapport de gestion. Il reste que ces adresses figurent dans les anciens rapports de gestion approuvés par le Conseil. Il propose de les enlever du site avec l'accord tacite des Conseillers/Conseillères. Si quelqu'un n'était pas d'accord, il les prie de le faire savoir dans les divers.

G. van Gelder revient sur sa communication lors de la dernière séance du Conseil concernant la réglementation sur les parkings. Il avait expliqué que les macarons prévus pour les habitants du centre du village seraient valables sur le parking de l'ancienne déchèterie et derrière l'épicerie, mais que le chemin des Molards et l'impasse du Puits Ballant ne seraient pas réglementés. Plusieurs habitants de ces chemins lui ont dit qu'ils préféreraient que les macarons s'appliquent aussi à ce chemin et à l'impasse. Il avait pensé que le fait de ne pas réglementer offrait un espace de liberté, mais ce n'est pas l'avis de pas mal de personnes, donc il a fait une modification dans ce sens. Par ailleurs, le processus de réglementation suit son cours avec, il l'espère, la mise en application d'ici la fin du mois.

Concernant le cimetière, il n'est pas encore complet, mais il est temps de prendre des mesures pour offrir des places pour le futur. Pour cela il faut procéder à la désaffectation de tombes sans concession qui ont plus de 30 ans. Une procédure est prévue avec information aux familles, si c'est possible, et publication dans la feuille des avis officiels et les journaux locaux. Ce processus durera plusieurs mois. Le travail sera fait en seconde partie de 2020, un montant a été prévu dans le budget 2020 pour le financer.

N. Finkelstein

Pour éliminer le risque d'inondation à cause des embâcles du Torry en amont de la route Suisse, le Canton a encouragé la commune à mettre le Torry à ciel ouvert depuis la RC1 jusqu'au lac en acceptant de financer les travaux à hauteur de 83%. C'est la solution technique que nous appliquerons.

Il relève la bonne collaboration avec les services de l'Etat de Vaud, que ce soit pour le Plan d'affectation communal ou le Plan pour la zone lacustre.

Le Conseil communal de Mies a approuvé à l'unanimité la Convention pour l'Entente intercommunale du Port du Torry. Elle sera envoyée au Conseil d'Etat pour ratification. Le quartier du chemin de la Fin-dessus est régulièrement inondé lors de grosses pluies. Le problème pourrait venir du manque de grille d'évacuation des eaux de pluie de la route de St-Cergue.

Concernant les odeurs désagréables au chemin du Molan et à la route de Malcroissant, les SITSE ont eu des difficultés pour localiser le problème. Après plusieurs curages et passages de caméras, un colmatage de déchets solides, dû au décollement d'une gaine de réparation d'un tuyau, a été découvert. On soupçonne que ce gainage de réparation a été abîmé lors du curage du réseau. Le problème a été résolu par le remplacement du gainage. Les SITSE vont repérer tous les endroits sensibles et y limiter la pression des eaux de curage à l'avenir. Cet incident pourra justifier l'acquisition d'une caméra professionnelle afin de pouvoir répondre aux cas urgents.

5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Rien à signaler.

6. Nomination d'une commission ad hoc pour l'étude de la convention de la déchèterie intercommunale

N. Finkelstein explique que la déchèterie fonctionne depuis un certain temps, mais que la base légale entre les trois communes n'a pas encore été créée.

Marc Lüthi, Jill Monney et Xavier Boquillon sont élus par acclamation.

7. Nomination d'un membre à la Commission de recours

Le Syndic informe que les membres de cette commission ont la tâche d'auditionner le recourant et de rendre une décision motivée correspondant au droit. Elle peut faire appel à un spécialiste si nécessaire. Si le recourant n'est pas satisfait des conclusions de la commission, il peut s'adresser au Tribunal cantonal. La tâche n'est pas bien lourde, puisqu'à Tannay la commission a siégé la dernière fois en 2010 ! Elle doit être composée de trois membres.

Marc Polydor est élu par acclamation.

8. Préavis no. 40 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2020

N. Finkelstein présente le préavis.

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 40 est accepté à l'unanimité.

9 Propositions individuelles et divers

M. Polydor relève que l'auberge a beaucoup de succès, mais il estime que, dans une auberge communale, il doit y avoir une partie auberge et une partie bistrot. Avec un menu entre CHF 70-80/personne, c'est CHF 400 la sortie pour une famille ! Il propose un menu du soir à prix et quantité raisonnables de 50-55 francs. Il relève que le menu de midi est à 18 francs !

Le Président répond qu'on ne peut pas demander ça à l'aubergiste et qu'il y a un McDo à 15km et d'autres restaurants.

P.-A. Semoroz a assisté à la réception des nouveaux habitants et a été déçu de ne pas entendre les Municipaux qui parlaient trop doucement. Il propose de projeter un film des beaux endroits de la commune lors des prochaines réceptions, en estimant que ce serait plus agréable et plus ludique que ce qu'il a entendu.

Le Syndic prend note et rappelle que l'accueil des nouveaux habitants a lieu tous les deux ans. Il y avait un micro qui n'a pas été utilisé !

A. Mir est déçu de la proposition pour le parking et estime que c'est dommage qu'on en fasse une législation à la « Titanic » en vendant des macarons aux habitants de certaines rues. Pourquoi est-ce qu'on prêterite les habitants de Tannay plutôt que de les avantager ? Il propose que les habitants de Tannay puissent se garer facilement et qu'on augmente le coût pour les autres.

G. van Gelder rappelle que la raison de cette législation est que nos places sont occupées par des gens d'ailleurs qui laissent leur voiture toute la journée chez nous parce que les communes alentours ont déjà mis en place des législations. Sans législation, on ne peut rien faire !

J. Monney est d'avis que, vu l'envergure de de l'écologie, il est temps de taper sur la table des CFF pour qu'ils créent des places de parc près de la gare. Pourquoi toutes ces lignes de train s'il n'y a pas de parkings ?

K. Reynisdottir demande si la Commission concept énergétique ne peut pas devenir une commission pour creuser des idées écologiques.

N. Finkelstein estime que c'est une très bonne idée et va convoquer la Commission.

J.-M. Keller revient sur la soirée des nouveaux habitants et rappelle qu'il reste un stock de la carte éditée l'année passée par la Commission culturelle.

Le Syndic relève que les Conseillers/ères étaient cordialement invités et que des stands étaient à disposition des associations présentes.

M. Polydor estime qu'une commission ne peut pas changer de but et qu'il faut en nommer une autre.

N. Finkelstein prévoira de nommer une commission écologique lors du prochain conseil.

G. Caillet rappelle que la dernière séance de l'année, prévue le 16.12.2019, a été reportée au **17.12.2019 à 19h**. Elle sera suivie du repas de fin d'année à l'Auberge du Lion d'or.

Le Président clôt la séance à 21h10 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

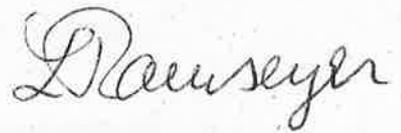
Le Président :



Gilbert Caillet



La Secrétaire :



Liselotte Ramseyer